

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 522

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Blairy, M. Cabrolier, M. Chenu, Mme Dogor-Such, Mme Loir,
Mme Martinez, M. Meizonnet et M. Taché de la Pagerie

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« lutter contre l'afflux de touristes dans les villes taurines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi.

En effet, les ferias du midi de la France, dont les plus connus sont celles d'Arles, de Nîmes, de Béziers ou encore de Bayonne, attirent des millions de personnes qui font la fête dans les centres-villes historiques. Ces millions de touristes font la fête pendant plusieurs jours d'affilés ; faisant la richesse de ces communes. En interdisant la tauromachie, cette proposition de loi entraînera la disparition des ferias et fêtes votives dans le sud de la France. En conséquence, elle entraînera une perte d'attractivité pour les villes taurines et donc un recul de la fréquentation touristique.

Ainsi cet amendement propose donc de modifier le titre de la proposition de loi afin de refléter qu'elle vise à réduire le nombre de touristes dans les villes taurines.